

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/033

Objet : Octroi de subventions au profit des familles rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire en Espagne organisé par le collège Jean-Lurçat

Séance du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 4 février 2025, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 26

Excusés représentés : 7

Absents : 2

*₁ Arrivée à 18h32 au cours de l'appel

*₂ Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour et repartie à 20h29 avant le vote du point n°5 en confiant son pouvoir à S. Mercieca

*₃ Arrivé à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*₄ Arrivé à 18h37 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

*₅ Arrivée à 18h40 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*₆ Arrivé à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*₇ Représentée par F. Deraedt jusqu'à son arrivée à 18h46. A pris personnellement part au vote à compter du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

*₈ Arrivé à 18h48 avant le vote du point n°4 et reparti à 20h46 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils^{*1}, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana^{*6}, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi^{*3}, Valérie Marion^{*7}, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik^{*5}, Nejla Toptas^{*2}, Sofiane Seridji^{*8}, Christian Amar Henni, José Peres^{*4}, Christine Tisserand, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Claudine Cordes à Gilles Melin, Jérémie Kawouk à Marcus M'Boudou, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthy à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
10 février 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/033

Objet : Octroi de subventions au profit des familles rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire en Espagne organisé par le collège Jean-Lurçat

Education

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Aurélie MONFILS, Adjointe au Maire chargée de la Réussite scolaire, des Collèges, du Lycée et l'Enseignement supérieur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 213-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education et Jeunesse en date du 29 janvier 2025,

CONSIDERANT que le Collège Jean Lurçat organise un voyage scolaire en Espagne du 7 au 12 avril 2025 au profit des élèves de 3^{ème} pratiquant l'espagnol en LV2,

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans une démarche éducative au bénéfice des élèves rissois,

CONSIDERANT que 47 élèves rissois sont concernés par ce séjour scolaire,

APRÈS DÉLIBÉRATION

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 150 euros par enfant, à valoir sur les crédits qui seront demandés au Budget Primitif 2025, pour le projet de voyage en Espagne du lundi 7 au samedi 12 avril 2025.

PRECISE que cette somme sera directement versée aux familles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

PRECISE que le mandatement de ces subventions allouées s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 25 FEV. 2025

Publié le : 26 FEV. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 20/02/2025 à 16:24